

Délibération du 29 septembre 2026

26-09-29-03 : FINANCES – Budget principal-Serre espaces verts-Fixation du prix de vente

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

Présents : (23) : LALYS Benoît, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, GUIMARD Annie, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, DE KERMENGUY Anne-Charlotte, LE KERNEC Charles, SELARD Anne-Audrey, NAHELOU Mickaël, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine, GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine

Absents excusés ayant donné pouvoir : (6) : PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, PERTEL Hubert, POTTIER Laure, LE TRIONNAIRE Benoît, MANIC Jeanne, respectivement à KIZIBOUKOU Jocelin, AUBREE Christophe, GUIHO Françoise, LALYS Benoît, MOURAUD Françoise et LETIEMBRE Isabelle

Absents excusés : (0) :

Secrétaire de séance : Jocelin KIZIBOUKOU

Quorum (15) : atteint

Arnaud LE BOULAIRE lit et développe le rapport suivant :

La commune est actuellement propriétaire du bien meuble suivant, inscrit à l'actif de son bilan :

Nature du bien : Serre

Superficie : 100 m²

Année d'acquisition : 2004

La commune a fait le choix depuis plusieurs années de non recours aux fleurs annuelles, rendant la serre inutile pour les services espaces verts.

Il peut donc être procéder à la désaffectation et la vente de la serre.

Suite à la réunion de la commission « Finances et administration générale » du 22 septembre courant, les conditions de vente envisagées sont les suivantes :

- Bien vendu en l'état, sans garantie
- Prix de cession fixé à 500 €.
- Démontage et transport à la charge de l'acquéreur.
- Règlement par virement bancaire de préférence.

La recette correspondante sera constatée au budget à l'article 775 (produits des cessions d'éléments d'actif).

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et administration générale du 22 septembre 2026, le conseil municipal est invité à :

- Approuver la désaffectation et la vente de l'immobilisation corporelle désignée ci-dessus,
- Approuver les modalités de la vente,

- Approuver le tarif lié à la cession de la serre de 500 €
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Jocelin KIZIBOUKOU



A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Jocelin Kiziboukou, the secretary of the session.